



## Séance du Conseil Municipal du 22 Décembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingt-deux Décembre à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Nantes, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le Maire le 16 Décembre et conformément à la loi.

### Ordre du jour :

Examen situation financière des Bateaux  
Augmentation des tarifs  
Vote du Budget 1952.

Étaient présents : M. Bénézet, Marie, Vignais, Dodier Collet, Cassard Raoul, adjoints,  
Mmes et M. Gleizien, Bautin, Richard, Balin,  
Gendron, Fortun, Olive, Cassard Jh, Redor, Guillard,  
Iamchiv, Monnier, Guibretcan.

Absents excusés, mais ayant donné procuration pour voter en leur nom : Mmes et M. Barbo, Casalis, Montuit,  
Neau, Lagathu, Marchais, Kerwigan

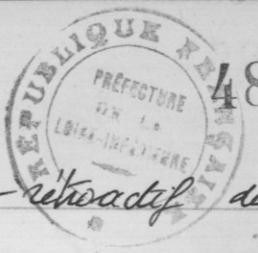
Absents sans excuses : M. Gouge, Paigné, Massieu  
M. Bénézet Marie, prend la parole et lit le rapport suivant :

« Mes chers Collègues,

Le réunion extraordinaire de ce soir a pour but de nous pencher sur la situation financière du Service des Bateaux, d'étudier l'aménagement des tarifs et de voter le Budget primitif 1952.

Si j'ai précipité cette réunion, c'est à la suite d'une lettre préfectorale du 10 Décembre 1951, me demandant à faire connaître à la Préfecture, et par retour du courrier, les moyens auxquels la municipalité envisageait de faire appel pour maintenir l'équilibre financier de l'exploitation.

Par une lettre en date du 15 Décembre, en accord avec nos Collègues M. les Adjoints, j'ai demandé au Profst de bien vouloir approuver la délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre dernier, accordant une



Augmentation de 15% au personnel, avec effet rétroactif du 10 Septembre.

En effet, et d'une part, le Conseil Municipal avait voté l'augmentation et, d'autre part, il faut en toute honnêteté reconnaître que cette revalorisation de 15% correspond à l'augmentation générale des salaires.

J'ai donc usé, d'une part, d'un artifice et, d'autre part, d'une promesse formelle pour obtenir l'approbation préfectorale.

1<sup>e</sup>. Artifice : J'ai indiqué à M. le Préfet que l'excédent de l'exercice 1950 au Service des Bateaux était de 2.774.289 francs et qu'en conséquence, pour l'année 1951 c'est à dire avec effet rétroactif du 10 septembre 1951 et jusqu'au 31 Décembre 1951, les fonds disponibles permettaient de payer le personnel avec la majoration de 15%.

J'ajoute tout de suite, et nous en reparlerons plus en détail tout à l'heure, que cet excédent de 2.774.289 francs n'est pas un bénéfice réalisé sur le Service des Bateaux, mais bien un reliquat des dommages de guerre encourus en 1950 et dont le montant total se monte à 4.395.779 francs.

Autrement dit, nous finançons pour la période du 10 Septembre au 31 Décembre 1951, l'augmentation des salaires par emploi des fonds "Dommages de Guerre".

2<sup>e</sup>. Promesse : j'ai pris l'engagement devant Monsieur le Préfet en mon nom personnel et en celui de mes Collègues Adjoints, que je proposerais rapidement au vote du Conseil Municipal le Budget de l'exercice 1952, avec une augmentation générale au taux de 3%.

Dans ma déclaration à la Préfecture, j'ai ajouté que si le Conseil Municipal ne devait pas nous suivre dans cette proposition d'augmentation des tarifs, j'attirerai son attention sur l'impossibilité d'équilibrer les Recettes et les Dépenses et sur notre obligation d'examiner la suppression de la régie autonome en vue de confier l'exploitation à un particulier.

Il s'agit donc, et d'une part, d'examiner l'augmentation des tarifs et ensuite de voter le Budget primitif 1952 présente



par le Directeur des Bateaux et adopté par la Commission.

En effet, le Conseil d'exploitation des bateaux, à l'unanimité moins 2 voix contre, a décidé de donner un avis favorable à l'augmentation de 20% des billets, en égard au fait que du moment où l'augmentation des salaires a été votée, il y avait pour corollaire l'augmentation des Recettes, c'est-à-dire des Billets.

En ce qui concerne le projet de Budget primaire, il a été adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion, j'ajoute encore que l'exercice 1951 se solde par un déficit réel de 907.359 francs et que dans notre projet de Budget 1952, compte tenu de l'augmentation des tarifs, il ya d'ores et déjà un assez important déficit en perspective.

Ceci dit, je donne la parole en ce qui concerne l'augmentation des billets.

M. Clément Ollive veut savoir pourquoi la Préfecture s'inquiète quant aux ressources nouvelles à trouver pour financer l'augmentation du salaire du personnel.

Il continue : le Gouvernement vient d'augmenter le prix du gaz-oil, personne ne nous a demandé comment nous allons trouver les fonds pour payer cette augmentation.

Le Maire répond que l'Autorité de tutelle n'a fait qu'user de son droit, voire même de son devoir, pour attirer l'attention de la Collectivité locale sur l'obligation d'équilibrer le Budget autonome du Service des Bateaux en Recettes et en Dépenses. Pour éclairer le Conseil Municipal, il donne lecture complète de l'échange de correspondance entre la Préfecture et les services communaux.

M. Monnier signale que seul le trafic de Chantemay est rentable. M. Clément Ollive répond que tantôt on déclare que la ligne de Saintes est indispensable pour équilibrer le budget, tantôt on dit que c'est le Service de Chantemay qui renfloue la Caisse.

Il rappelle qu'autrefois, et lors de la faillite d'une entreprise privée, le Service des bateaux a été réquisitionné par le Préfet. Il signale encore que les difficultés que M. Vigouris alors Maire, et lui-même

ont eu pour remettre sur pied le Service des Recettes durement éprouvé par la guerre. Il demande à M. le Maire de ne pas oublier la valeur intrinsèque du matériel.

M. Balvi rappelle la proposition de M. Gobard, conseiller général, qui était intervenue pour obtenir une subvention départementale sous réserve que le passage d'eau soit considéré comme une continuation à rouleau départementale.

M. Boutin Arthur, appuyé au Maire et à M. Vigouroux, reconnaissent qu'à plusieurs reprises des demandes de subventions ont été faites et que selon les instructions actuellement en vigueur, le Service n'a pas les conditions requises pour obtenir l'aide financière du département.

M. Arthur Boutin rappelle qu'à la Libération et une seule fois, une subvention exceptionnelle et extraordinaire a été allouée par le Conseil Général pour renflouer le Service. Dans les circonstances actuelles on ne peut plus compter sur l'aide financière du département.

Diverses modalités sont encore étudiées pour essayer d'augmenter les Recettes du Service. M. Clément Olive tout en déclarant qu'il votera pour l'augmentation des billets préconise les moyens suivants :

1<sup>e</sup>: Propagande intense à faire pour l'organisation de voyages, excursions (avis dans la presse)

2<sup>e</sup>: Essai pendant trois mois de l'utilisation du système Carnet de 10 billets (tarif à tarif réduit), comme cela se pratique dans la C<sup>e</sup> des Transports de Nantes.

En conséquence, le nouveau tarif d'usage du passage d'eau de Brétignolles à Chantemay et à Nantes est fixé comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1952.

#### A. Passagers

|                                     |   | Sémaine | Dimanche |
|-------------------------------------|---|---------|----------|
| Bretignolles - Nantes et vice-versa |   | 38      | 50       |
| Nantes - Antilles                   | . | 28      | 28       |
| Chantemay - Antilles                |   | 28      | 28       |
| Antilles - Bretignolles             |   | 35      | 25       |
| Nantemoulle - Chantemay             | " | 16      | 25       |

#### B. Bicyclettes

|                                     |    |    |
|-------------------------------------|----|----|
| Bretignolles - Nantes et vice-versa | 25 | 50 |
| Nantes - Antilles                   | 25 | 28 |



|                                      |     |                        |
|--------------------------------------|-----|------------------------|
| Chantay. Châteller et via. versa     | 35  | 28                     |
| Antilles. Trentemoult "              | 18  | 25                     |
| Trentemoult. Chantay "               | 16  | 25                     |
| <u>C - Abonnements travailleur</u>   |     | <u>Nouveaux Tarifs</u> |
| Trentemoult-Nantes et via. versa     | 935 |                        |
| Trentemoult. Antilles "              | 565 |                        |
| Trentemoult. Chantay "               | 480 |                        |
| Trentemoult. Chantay avec bicyclette | 785 |                        |
| <u>D - Abonnements scolaire</u>      |     |                        |
| Trentemoult. Nantes et via. versa    | 570 |                        |
| Trentemoult. Châteller "             | 360 |                        |
| Trentemoult. Chantay :               | 300 |                        |

## Vote du Budget primitif 1952 ~

Après avoir pris connaissance des Recettes et des Dépenses proposées par le Service et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'exploitation des bateaux, le Conseil Municipal a bon tour et à l'unanimité, voté le Budget primitif de l'exercice 1952 du Service des bateaux se présentant comme suit :

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Recettes totales            | 16.216.000 fr       |
| Dépenses totales            | <u>16.215.030</u> , |
| Excédent des recettes ..... | 990 fr              |

## Destitution de M. Brunellière, comme expert réalisateur.

Le Maire expose les difficultés qu'il a rencontrées auprès de M. Brunellière quant à la présentation des derniers dossiers de dommages de guerre, M. Brunellière réclamant de nouveaux paiements d'honoraires et le Maire prétendant que l'intéressé avait déjà touché plus que son dû du fait qu'il a compté ses honoraires sur un index supérieur à celui admis par le M. R. U.

Chussi, le Maire s'est-il mis en relations avec le délégué Départemental du M. R. U. et a dernier lui a déclaré qu'il est toujours possible à la Municipalité de changer d'expert réalisateur.

Le Conseil d'exploitation des bateaux s'est prononcé sur la question et à l'unanimité a autorisé le Maire à



choisi 4. Guizennec, 3 rue Mazagran à Nantes (bureau  
Véritas).

## Vœu concernant la Construction d'un Pont reliant l'Avenue de la Loire (Rezé-Bourg) au Quai des Antilles à Nantes

Le Maire signale que M. Marchais adjoint a soumis un vœu et que le dit vœu a indirectement trait aux relations entre Rezé et Nantes à travers la Loire.

En conséquence, il donne lecture du vœu proposé.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dit vœu rédigé comme suit :

"D'ailleurs, les candidats aux Élections Législatives connaissent le désir de la population rézennaise, afin de gagner si possible des voix, inscrirraient à leur programme la construction d'un pont reliant l'avenue de la Loire (Rezé) au quai des Antilles (Nantes).

Le Conseil Municipal de Rezé, en dehors de toute considération politique, pourrait reprendre cette suggestion qui est d'importance et surtout d'intérêt général et émettre une voix en vue de la construction de ce pont dont une partie serait mobile afin de faciliter le passage des navires montant ou descendant la Loire. Une autre partie mobile, soit tournante, soit nacelle, suspendue par le pont de l'Orneau relieraient le Quai des Antilles au Quai de l'Algueillon ou au Boulevard maritime projeté.

Un autre projet (tunnel sous la Loire) avait été proposé, je crois par M. Montail. Ce sera à l'Administration compétente de juger de l'opportunité du projet le plus pratique et le plus économique.

D'après certains renseignements recueillis, il est permis de croire que Nantes n'ayant qu'une sortie vers le Sud, appuierait notre vœu et l'amènerait la prise en considération par les services intéressés.

Pour amortir la dépense, un droit de péage pourrait être exigé des Usagers.

Si, sans trop vouloir y croire, dans un avenir plus ou moins proche, l'exécution des travaux était votée, nous n'aurions plus d'inquiétude en ce qui concerne la com-



munication entre les deux rives de la Loire".

Avant de conclure le Maire souhaite à tous les Conseillers Municipaux de bonnes Fêtes de Noël.

L'ordre du jour étant prisé, la séance est levée à  
22 heures.

Et ont signé au registre :

T. Jaffré G. Baudouin C. Villij Mommies A. Bodig  
H. Barbe P. Joly J. Dautj. Guillard R. Rusty  
G. Lebret J. Lassalle M. Mommies  
A. Lebret J. Loriez J. J. Lepage  
A. Lebret J. Loriez J. J. Lepage

## Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux. Le douze janvier à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Rennes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire suivant convocation faite par le Maire le 8 janvier et conformément à la Loi.

### Ordre du jour :

- 1° Note du Budget primitif 1952 de la Ville, avec ses additifs :  
Budget du service vicinal et des chemins ruraux reconnus
- 2° Vote du Budget primitif 1952 du Bureau de Bienfaisance
- 3° Recouvrement convention pour fonctionnement du centre ménager
- 4° Achat d'un terrain pour agrandissement ceux de l'école publique de Breukelen et
- 5° Augmentation taux horaire des directrices et monitrices du cours ménagers
- 6° Augmentation taux horaire des études surveillées (fiscalité définitive)
- 7° Révalorisation indemnité versée à la forteuse de dépendances
- 8° Révalorisation indemnité d'entretien du personnel ouvrier
- 9° Désignation C.I. d'assurances pour couvrir risques capital-dépenses
- 10° Acquisitions immobilières suite à visites de la Commission des